

## MATINALE DE L'AFIDU

« LA FIDUCIE AU CŒUR DE L'INTERPROFESSIONNALITE »

**VENDREDI 27 JUIN 2025**

de 8h15 à 10h30

au Cercle de l'Union Interalliée – 33, rue du Faubourg Saint-Honoré -75008 Paris

### Accueil

❖ **Introduction générale par Silvestre Tandreau de Marsac\*\*, avocat, FTMS AVOCATS, et présentation des intervenants**

**1. Première table ronde : « L'art de bien utiliser la fiducie comme outil de financement ».**

❖ **Interventions de Marielle Andreani\*, avocat et fiduciaire, Fiduciaire de l'Orangerie – Julie Brun-Carel, responsable de l'offre Fiducie chez Arkéa – Cédric Dubucq\*, avocat associé et fiduciaire, Bruzzo Dubucq – Vivien Streif, notaire, Auteuil Notaires :**

- Cas d'usage / retours d'expérience
- Fiducie et financement des entreprises
- Fiducie et financement de l'immobilier
- Les bonnes pratiques contractuelles

**2. Seconde table ronde : « Les acteurs de la fiducie et leurs interactions »**

❖ **Interventions d'Antoine Arzac, BPCE Lease – Jean-Philippe Bohringer\*, expert-comptable JPA – Maxime Gallet, commissaire aux comptes Aplitec – Sylvain Theux, Président d'honneur de l'APPIFI – Théophile Fornacciari\*, avocat fiduciaire, FHBX Fiducie :**

- Le rôle de l'expert dans l'évaluation des actifs en fiducie
- Le rôle des banques : financement et promotion
- Le rôle du fiduciaire comme tiers de confiance : contrôle de l'utilisation des fonds, répartition des flux de réalisation des actifs
- Le rôle du Tiers Protecteur
- Le rôle des notaires
- Le rôle de l'expert-comptable et du commissaire aux comptes

**Synthèse et conclusion par Maud Bodin-Veraldi, expert-comptable, Aplitec et Présidente de la CCEF**

### Questions et débats

Merci de confirmer votre inscription à l'adresse ci-dessous :

Inscription : <https://my.weezevent.com/les-matinales-de-lafidu-la-fiducie-au-coeur-de-linterprofessionnalite>

Tél : 01 47 23 47 24

[www.afidu.fr](http://www.afidu.fr)

\*Membre AFIDU

\*\* Président AFIDU

NB : Le Règlement intérieur du Cercle de l'Union Interalliée prévoit que le port de la veste et de la cravate est obligatoire pour les messieurs, que le port du jeans est prohibé et que l'utilisation du téléphone portable dans les parties communes n'est pas autorisée.